

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 4 janvier 2024

Politique de la ville

Six nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les Bouches-du-Rhône

La liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en France métropolitaine a été actualisée par décret du 28 décembre 2023. Dix ans après la publication de la loi Lamy et sous l'autorité de la Secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville, Sabrina Agresti-Roubache, ce décret est l'aboutissement d'un travail de concertation entre les services de l'État, les élus locaux et les acteurs de territoire engagés pour les habitants des quartiers prioritaires. Ce travail a permis, à partir des données de l'INSEE et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, d'établir une cartographie de la géographie prioritaire plus proche des réalités socio-économiques de notre département.

Sur les 1362 quartiers prioritaires recensés au niveau national, les Bouches-du-Rhône en comptent désormais 71 (+6 par rapport à la géographie prioritaire de 2014).

La nouvelle cartographie révèle les grandes orientations suivantes :

- Plusieurs quartiers ont vu leur périmètre évoluer pour mieux prendre en compte les besoins des habitants.
 - 41 quartiers prioritaires sur Marseille, par rapport aux 35 pré-existants. Les quartiers très étendus du centre-ville/ Canet/ Arnavaux/ Jean-Jaurès (2ème et 3ème arrondissements) et de Bon Secours/Les Rosiers/Marine Bleue/Grand Saint-Barthélémy/ Saint-Jérôme (13ème et 14ème arrondissements) ont été scindés ;
- 2 quartiers sortants du dispositif, en raison de l'élévation constatée du niveau de vie de leurs habitants : Notre-Dame à Gardanne et Centre Ancien à Châteaurenard ;
- 2 quartiers entrants : le quartier de Port-Saint-Louis-du-Rhône et Boudème/Les Deux Portes/Bargemont à Martigues.

Les quartiers ainsi identifiés comme prioritaires au regard des critères de population, de niveau de revenus et d'unité urbaine, bénéficient de dispositifs et financements spécifiques de la politique de la ville. L'État pourra, par ailleurs, continuer à apporter un soutien aux quartiers sortants, dans le cadre d'une contractualisation qui permettra d'identifier les priorités du territoire.

Les nouveaux contrats de ville "Engagements Quartiers 2030" qui seront signés entre l'État et les intercommunalités concernées avant le 31 mars 2024, assureront le cadre partenarial de l'engagement des acteurs publics et privés dans ces quartiers, au service de la transition écologique, des services publics, et de l'émancipation des habitants.

Les services de l'État sont mobilisés pour accompagner les collectivités et les acteurs du territoire, en faveur du développement des quartiers prioritaires et pour répondre au mieux aux besoins de leurs habitants.

Pour mémoire, les crédits mobilisés par l'État dans les Bouches-du-Rhône au titre de la politique de la ville sont de 28 millions d'euros en 2023.

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr



